

Image not found or type unknown



## Rupture de pacs - véhicule en litige

Par **cathlyon**, le **17/04/2009** à **14:06**

Bonjour,

Pacsée depuis presque 3 ans je souhaite rompre avec mon partenaire.

Il avait acheté une voiture, clio III, pour mon utilisation dont j'assumais les dépenses courantes (essence-assurance-entretien). Ce véhicule fait partie des biens listés, à son nom, lors de la signature du pacs. Je souhaiterais garder ce véhicule car je n'ai pas les moyens de m'en acheter un autre : un accord à l'amiable me paraissant peu probable, pensez-vous qu'il me soit possible de justifier du bien fondé de garder ce véhicule quitte à en payer le prix argus ?

Mon ami à un salaire 8 fois supérieur au mien...